

Dans ce Numéro

Un peu d'histoire	page 1
Conseil Municipal.	page 2
Vie Pratique	page 2
Travaux	page 2
Le Coin des Associations	page 4
Vie Communale	page 6
Environnement	page 8
Finance	page 10



Edito

La souveraineté du territoire d'Asnières-sur-Oise bafouée. La preuve est aujourd'hui faite aux Elus et Spécialistes qui projettent une extension de la station d'épuration sur les champs captants d'Asnières-sur-Oise, que l'implantation de la station actuelle et son développement constituent un véritable risque de pollution de notre environnement et de notre richesse naturelle, l'eau.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2000

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal d'être présents à la séance. Il indique que cette réunion n'était pas planifiée mais que la gravité des faits qui se sont déroulés dans le courant du mois d'août 2000 justifie la réunion de ce Conseil Municipal extraordinaire, le 1er de la mandature.

Il regrette la confidentialité qui règne dans ce dossier tant de la part des services de l'Etat que des Responsables des Syndicats mis en cause dans ce dossier, ainsi que celle du Maire concerné par ce qui s'est passé le 1er août 2000 à Marly-la-Ville

Il indique que la Commune d'Asnières-sur-Oise n'est pas une poubelle, que le Maire et les habitants demandent à être respectés et informés des décisions prises par les services de l'Etat ou par les Syndicats qui opèrent sur la Commune.

Il rajoute qu'il accepte bien volontiers les conséquences de la charge de Maire mais qu'il n'accepte et n'acceptera pas d'être le simple exécutant de décisions réglementaires prises par les services de l'Etat pas plus d'ailleurs qu'il n'acceptera, sans avoir été consulté ou associé, les décisions venant de l'extérieur qui touchent aux intérêts et à l'environnement d'Asnières-sur-Oise.

Il remercie les délégués madame NOUBEL pour le SIECCAO et Madame BLANCHI pour le SICTEUB sans qui il n'aurait peut-être jamais été mis au courant. Il précise néanmoins qu'il a été contacté il y a quelques jours par Madame GEORGES PICOT qui lui a fait part de ce qui s'était passé et de son fort mécontentement car elle non plus n'a pas été informée du stockage de produits hautement toxiques au-dessus des Champs Captants.

Il informe que le SIECCAO a été désigné d'office comme Maître d'Ouvrage pour mettre en oeuvre un programme de travaux de près de 800 000 francs pour mesurer et prévenir le risque de pollution et rajoute qu'il s'opposera à ce que les consommateurs d'eau de sa Commune supportent les frais de cette grave erreur.

Il précise qu'il a néanmoins obtenu, à sa demande, une lettre du Préfet l'informant officiellement de ce qui s'était réellement passé. Cette lettre a d'ailleurs été adressée à tous les habitants.

(suite page 8)

Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2000

Vu l'accroissement des effectifs à l'école de Baillon, la construction d'une nouvelle classe est à prévoir. En attendant, des locaux provisoires ont été aménagés afin d'accueillir les élèves de cette classe supplémentaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite une subvention du Département dans le cadre du Fonds Scolaire pour aménager ces locaux.

Le Conseil Municipal fixe à 19,20 Frs le prix du repas de cantine scolaire. Ce tarif s'appliquera dès la rentrée de septembre 2000.

Une subvention de 3000 Frs est accordée, à titre exceptionnel, à l'association des Anciens Combattants de Viarmes/Asnières. Cette somme financera en partie l'acquisition d'un drapeau.

Le Conseil Municipal fixe à 3346 Frs pour un élève de l'école maternelle et 2300 Frs, pour un élève de primaire, le montant de la participation des communes pour l'accueil dans les écoles d'Asnières des enfants hors commune pour l'année scolaire 2000/2001.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser l'indemnité du Maire, conformément à la loi n°2000-295 du 05 avril 2000, et la fixe au 1er juillet 2000 à 43 % de l'indice brut mensuel 1015.

Le Conseil Municipal sollicite de la « Mission 2000 » une aide financière pour l'organisation de « l'Incroyable Pique-nique » du 14 juillet 2000.

Séance extraordinaire du 15 septembre 2000

Concernant le risque de pollution des champs captants, le Conseil Municipal par 13 voix Pour et 1 Contre (Marie-Hélène Harang) autorise le Maire à ester en justice et à confier dans cette affaire la défense des intérêts de la Commune à un cabinet d'Avocats. A l'unanimité, le Conseil approuve l'envoi de la lettre préfectorale datée du 08/09/2000 aux élus des Communes faisant partie du SIECCAO.

Par 12 voix Pour, 1 Abstention (Ginette Bianchi) et 1 Contre (Marie-Hélène Harang), le Conseil Municipal accepte que la Commune d'Asnières sur Oise intervienne en qualité de victime aux côtés des Syndicats ou seule contre les Responsables du risque de pollution du sol et du sous-sol d'Asnières sur Oise (l'Etat, l'Entreprise pollueur, le SICTEUB, la Commune de Marly la Ville).

Séance du 22 septembre 2000

Le Conseil Municipal accepte la modification du projet initial de restructuration des Ateliers Eole qui prévoyait au rez-de-chaussée l'installation des Services Techniques de la commune et, à l'étage, la création de locaux d'activité. Le Maire, ou un Adjoint, est autorisé à déposer un permis de

construire modificatif (le projet concernant l'étage est abandonné), à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre tenant compte des modifications, à rechercher auprès des organismes ayant subventionné l'opération toute possibilité d'obtenir un transfert de subvention sur le projet modifié, à lancer la procédure d'appel d'offres et signer tout document relatif à ce projet modifié.

Le Conseil autorise le Maire ou un adjoint à déposer des demandes de travaux pour la réfection de la façade de la Poste et l'aménagement d'une piste de roller au hameau de Baillon, sur l'aire de jeux devant l'école.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou un Adjoint à solliciter, au titre du TRASSER 2000, une subvention départementale pour aménager les abords de Royaumont.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'aliénation de la propriété communale située 28 Grande Rue pour un prix de 600 000 Frs, conformément à l'avis du Domaine.

Le Conseil Municipal confirme la décision du Conseil Municipal du 12 décembre 1997 par laquelle une concession à perpétuité, sur une parcelle de 160 m², sera accordée à Monsieur de Rothschild dans la partie extension du cimetière de Baillon, celui-ci prenant à sa charge l'intégralité des frais relatifs au déboisement et à la construction du mur de clôture, pour un montant estimé à environ 600 000 Frs.

Le Conseil Municipal a pris une motion relative aux nuisances aériennes suite aux survols incessants de Baillon par des hélicoptères les 2 et 3 septembre dernier. Ces vols n'avaient aucunement été autorisés par notre commune puisque celle-ci n'en n'avait pas été informée au préalable.

JL

TRAVAUX

CONSTRUCTION DES ATELIERS EOLE

Le résultat de la consultation des entreprises par le nouveau Maître d'œuvre a abouti à un coût de 3 939 000 francs HT contre 2 500 000 francs qui résultaient des chiffrages réalisés par le premier Maître d'œuvre, Monsieur LEFAUCHEUR, soit un surcoût pour la commune de 1 439 000 francs.

Pour ne pas obérer les charges financières et de fonctionnement de la commune, il a été proposé au Conseil Municipal réunit en séance le 22/9/2000 de demander le transfert des subventions obtenues et de modifier le projet en le réduisant aux seuls ateliers municipaux, ce qui permettra d'abaisser encore le bâtiment jusqu'à une hauteur d'environ 4 mètres. Un permis de construire modificatif va être déposé n'empêchant en rien la démolition que nous programmons pour cette fin d'année ou en tout début d'année prochaine.

CK

C'était Hier... Asnières-sur-Oise & Baillon

Le 13 juillet 1856, *Monsieur le Maire fait observer au Conseil Municipal que la construction d'un petit lavoir, vers le milieu de la rue de Toteville, serait d'une grande utilité pour les habitants de ce quartier. Le Conseil est d'avis qu'il soit construit le plus tôt possible.*

Il y avait un lavoir, rue des Auges, entièrement reconstruit 10 ans auparavant. Celui de la rue d'Aval-Eau, en très mauvais état sera remplacé en 1864 dans sa forme actuelle.

La réaction des baillonnais a dû être immédiate en apprenant qu'un troisième lavoir allait être édifié à Asnières, car le 26 octobre suivant, *le Conseil Municipal considère qu'un lavoir public serait éminemment utile aux habitants du hameau tout entier et en décide l'immédiate construction.*

Aujourd'hui, les lavoirs situés à Asnières ont tous, ces trois dernières années, fait l'objet de réfections plus ou moins importantes dans le cadre de la protection du petit patrimoine subventionné à 80 %.

Il reste le lavoir de Baillon pour lequel nous venons de recevoir l'accord pour octroi d'une subvention destinée à la reprise de la berge au droit de l'édifice. La berge stabilisée, nous pourrons, dans un deuxième temps, envisager la réfection du bâtiment.

D'autre part, le lavoir de la rue de Toteville, qui n'était plus alimenté en eau depuis des décennies, devrait l'être prochainement.

GB

Vie Pratique

L'agenda

Collecte des encombrants et des verres

Verres

Vendredi 13/10/2000
Vendredi 27/10/2000
Vendredi 10/11/2000
Vendredi 24/11/2000
Vendredi 08/12/2000
Vendredi 22/12/2000

Encombrants

Mercredi 25/10/2000
Mercredi 22/11/2000
Mercredi 27/12/2000

Octobre

Dimanche 15 octobre :

brocante de Baillon

Mardi 17 octobre :

installation des cloches Clotilde, Louise, Marie-Emmanuelle

Mercredi 18 octobre :

finale de l'opération Karting

Samedi 28 octobre :

" La cité du Soleil " de Raymond Léger fait l'objet d'un reportage dans " Fallait y penser " sur France 2.

Novembre

Samedi 11 novembre

commémoration du 11 novembre suivie d'un vin d'honneur en mairie

en mairie à 20h30 Soirée Contes : " LE PROGRES "

Du 11 novembre au 11 décembre 2000 :

exposition en mairie " 1900, RETROSPECTIVE "

Décembre

Dimanche 10 décembre :

animation gourmande de Noël

Vendredi 15 décembre :

noël des enfants – Comité des Fêtes

Samedi 16 décembre :

en mairie à 20h30 Soirée Contes : " contes de Noël "

Dimanche 17 décembre :

repas des anciens

Janvier

Vendredi 5 janvier :

voeux du Maire

Février

Du 10 au 17 février :

Séjour des enfants d'Asnières à Cutigliano

Adieu à Geneviève Defrance

C'est avec une grande tristesse que le 3 juillet nous avons appris la disparition soudaine de notre amie Geneviève.

Pendant de nombreuses années, elle a été au service de ses concitoyens tant au niveau élue communale qu'au sein de notre association.

A partir de 1977, elle a participé à l'essor du Comité des Cheveux Blancs jusqu'à cette année, occupant la charge de secrétaire au sein du bureau.

Nous avons pu admirer son action de gestionnaire et sa qualité d'animatrice pour organiser les goûters, rencontres et sorties de nos anciens.

Si elle était très attachée au sens du devoir envers les Asniérois, il n'en était pas moins pour sa famille car lors de



nos entretiens, elle nous parlait de ses enfants et petits enfants. Pour eux, je leur renouvelle toute ma compassion et sympathie pour la douleur qu'ils ont éprouvée lors de son départ.

En ce qui me concerne, elle a été pour moi une collègue et amie toujours fidèle à mes côtés même dans certains moments difficiles.

Aussi Geneviève, nous allons poursuivre l'action du Comité des Cheveux Blancs et en assurer la pérennité en votre mémoire.

Encore une fois, au nom de notre association, nous vous adressons tous nos remerciements pour votre service et votre courage.

Le Président du Comité des Cheveux Blancs

André Larrue

Hommage à Geneviève Defrance

Nous sommes réunis aujourd'hui, une dernière fois, avec Madame DEFRANCE dans notre église d'Asnières sur Oise.

Mes fonctions et l'investissement personnel de Madame DEFRANCE au travers de l'Association des Cheveux Blancs et du Centre Communal d'Action social nous conduisaient à nous voir souvent, sans doute pas assez tant on apprenait à son contact.

Elle me disait souvent, reposez vous. Elle ne pensait pas à

elle et connaissait la charge des Elus pour avoir été 1er Maire Adjoint pendant 3 Mandats, c'est à dire 18 ans de sa vie au service de notre Village.

Son intelligence, son humilité, son courage, connus de tous ceux qui l'appréciaient et l'aimaient l'ont amenée à ne vouloir point de nombreux et longs discours pour cette cérémonie.

Madame DEFRANCE, je respecterai cette volonté, mais sachez que nombreuses seraient les reconnaissances que nous pourrions vous adresser.

C'est vrai Madame DEFRANCE, vous n'étiez pas une femme à faire ou entendre de longs et inutiles discours. Vous étiez une femme d'actions, une Grande Femme, un Grand Elu de notre Village.

Vous étiez égoïste pour vous-même, et aviez en vous, comme tous les Grands Elus, le sens de la droiture et de l'intérêt général.

Après 18 ans de Mandat, vous nous le démontrerez encore il y a quelques jours à votre fonction de Membre du Centre Communal d'Action Social.

Madame DEFRANCE, je garderai de vous le souvenir d'une femme de cœur, celui d'une résistante aux valeurs superficielles et à l'assistanat.

Vous me manquerez beaucoup. Vous nous manquerez beaucoup. Je ne vous oublierai jamais, Asnières ne vous oubliera jamais.

Madame DEFRANCE, vous m'avez montré un chemin, je le suivrai.

CK

Croix Rouge Française

La Croix Rouge organise un stage d'approfondissement BAF A Agréé Jeunesse et Sport - La nouvelle dimension de l'assistant sanitaire - du 30 octobre au 5 novembre 2000 à Pontoise (95) en internat (stage sur 7 jours). Ce stage inclut une formation au secourisme (AFPS et BEPS). Coût 2600 Francs.

Les intervenants (infirmier, médecin, psychologue, moniteurs de secourisme, assistants sanitaires et directeur de centre de vacances et de loisirs) feront partager leurs expériences permettant à l'animateur d'avoir une approche de la santé globale de l'enfant.

Cette formation lui permettra d'être le garant de la santé physique et psychologique de l'enfant. Ainsi, « l'animateur santé » permettra à l'enfant de mieux percevoir son environnement en matière de santé.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 01.34.27.15.24.

Associations

L'Outil en main

L'Outil en main d'Asnières sur Oise et sa région, vous connaissez ? Peut-être l'avez-vous découvert dans le Trait d'Union de Juillet 1999 ou dans quelques articles du Parisien ou de l'Echo Régional ?

En cette année 2000 où l'on ne parle que d'Internet et de technologies nouvelles, la France a encore besoin de bras et de travailleurs manuels. Pour preuve, la pénurie de maçons, de couvreurs, de plombiers etc... dans le bâtiment.

L'Outil en main sur le plan national est né du compagnonnage pour initier les jeunes de 9 à 12 ans aux métiers du patrimoine. L'antenne locale d'Asnières, petite famille modeste aux ambitions limitées se contente de la pratique du bois et du métal, matières nobles par excellence. Nos ateliers sont toujours situés place de l'Eglise et nos portes sont ouvertes à tous, le mercredi après-midi. 1 à 2 artisans encadrent 6 à 8 enfants pour leur apprendre gestes et postures dans le maniement du robot, de la scie, d'une carrelante, d'un fer à souder etc...



Il faut savoir qu'il existe toujours, pour les plus mordus, les plus volontaires, les plus talentueux, une possibilité d'orientation à partir de la 3ème vers les Maisons de compagnons, centres d'apprentissage des métiers du patrimoine comme on en trouve à Reims, Chartres, Lille et Paris.

Sachant cela, artisans retraités, ne restez pas dans l'ombre ! Pour éviter de prendre un coup de vieux, venez rencontrez les jeunes, venez leur transmettre votre savoir, les rudiments de votre métier. Les enfants concernés, fourchette d'âge de 9 à 12 ans sont très ouverts. Entre gamin et ado, ils n'ont pas encore la grosse tête ! Nous leur demandons seulement d'être volontaires, motivés, assidus...avec tenue correcte exigée !

M.Guerin

Comité de Jumelage

Activités :

- Participation comme chaque année aux Feux de la Saint-Jean avec présence d'un stand.

- Un séjour d'un groupe de 7 jeunes de Cutigliano (6 adolescents et 1 accompagnatrice) a eu lieu à Asnières du dimanche 25 juin au dimanche 2 juillet 2000. Durant cette période, des sorties ont été organisées à leur intention : Parc de Samara - Paris - Parc Astérix - Auvers-sur-Oise - L'Isle-Adam (la plage) - Royaumont - La Maison de l'Environnement à Roissy - Chantilly, toutes fort appréciées par les jeunes.

Un repas en commun organisé la veille de leur départ a permis de réunir les italiens, les organisateurs et les familles d'accueil suivantes que nous remercions vivement : Poitevin, Waltzer, Dechilly, Wrobleski.

- Voyage en Italie du 23 au 27 août 2000 : un groupe de 6 Asniérois s'est rendu à Cutigliano lors de leur fête d'été. Ils ont été fort bien accueillis et satisfaits de leur séjour.

Dans le cadre de ces échanges, un séjour de jeunes Asniérois à Cutigliano est en prévision pendant les vacances scolaires d'hiver entre le 11 et le 25 février 2001.

En principe, le séjour sera d'une semaine, il permettra à cette période de faire du ski puisque la commune de Cutigliano possède les équipements de sports d'hiver.

Dès à présent, nous demandons aux parents de jeunes âgés de 10 à 15 ans qui seraient intéressés par ce séjour de bien vouloir se faire connaître au plus tard le 15 novembre 2000.

Pour le bureau, André Larrue

Comité des Cheveux Blancs

Information

Nous vous rappelons que notre association est ouverte aux anciens d'Asnières à partir de 60 ans.

Pas de cotisation à l'adhésion.

But de l'association : sorties, goûters, animations.

Chaque jeudi de 13h30 à 16h30 : après-midi rencontre des anciens à la Maison du Village.

AL

La chorale de Viarmes

La chorale de Viarmes recrute des choristes adultes.

Les répétitions ont lieu tous les mercredis à 20h30 à l'école de musique de Viarmes.

Répertoire varié.

Venez nombreux

Pour tous renseignements, merci de téléphoner au numéro suivant : 01.30.35.43.92.

Faits divers

Le 1er juillet dernier, le Monument des Dames Ecossaises a été pulvérisé suite à un accident de la route.

Ce monument était situé au croisement du CD 309 (route de Chantilly) et de la route de Baillon. Il avait été élevé à la mémoire des « dames écossaises », médecins, chirurgiens et infirmières qui se sont engagées volontairement pour venir soigner les blessés durant la guerre 14-18 à Royaumont transformé en hôpital.



Il semblerait que plusieurs véhicules soient en cause ce qui va allonger la procédure tendant à définir les responsabilités et nous devons attendre un « certain temps » pour voir une copie de l'œuvre remplacer l'original.

L'artiste avait représenté les dames écossaises sous les traits d'un ange protégeant un soldat. J'aime à croire que cette protection est encore efficace car, malgré la violence du choc, les occupants du véhicule accidenté n'ont été que légèrement blessés.

GB

Journées du Patrimoine

Dans le cadre des Journées Nationales du Patrimoine des 16 et 17 septembre derniers, un parcours historique à travers les rues d'Asnières était proposé et organisé en partenariat avec le Syndicat d'Initiative.

A partir d'un plan et d'une notice détaillée, asniérois et touristes eurent ainsi la possibilité de partir à la découverte ou la redécouverte du village et de son passé prestigieux.

Pour la circonstance, les portes de l'église Saint-Rémy et de la chapelle Notre-Dame de Baillon étaient largement ouvertes aux visiteurs tandis qu'au Syndicat d'Initiative, il

était encore possible de voir la superbe exposition consacrée à la Méridienne Verte.

Merci à tous ceux qui ont permis l'organisation de ces journées culturelles qui, malgré le mauvais temps, ont remporté un certain succès...

FL

La Méridienne Verte

On en a tant parlé !



Difficile de motiver les bénévoles pour organiser l'incroyable pique-nique un 14 juillet alors même que les membres des associations sont en vacances.

Eh bien, il a eu lieu ce pique-nique, les bénévoles ont largement participé à ce succès.

La météo a même été indulgente en ce mois de juillet pluvieux.

500 personnes environ ont participé aux activités animées par les associations (Syndicat d'initiative, Codérando, La Carnelloise, le Comité des Fêtes, la B.G.G.C.N.)

De nombreux participants ont émis le souhait que cette fête se renouvelle l'année prochaine.

Relevons le défi en organisant au prochain 14 juillet le "formidable pique-NIQUE DU DEBUT DU SIECLE D'ASNIERES SUR OISE"

Je remercie encore les représentants des associations qui ont fait un très gros travail pour cette journée.

A l'année prochaine.

HW

Résultats du référendum du 24 septembre 2000

	inscrits	Votants	Abstention	Nombre de bulletins nuls	Nombres de suffrages exprimés	OUI	Oui en %	NON	NON en %	Nul en %
Asnières	1209	310	74,36%	41	269	188	60,65%	81	26,13%	13,23%
Baillon	444	106	76,13%	17	89	64	60,38%	25	23,58%	16,04%
Totaux	1653	416	74,83%	58	358	252	60,58%	106	25,48%	13,94%

Communale

Rentrée scolaire 2000-2001

Mardi 5 septembre 2000, c'était l'effervescence dans notre village, et plus particulièrement à Baillon.

Tous les enfants se dirigeaient vers un même endroit... l'école !!! Mais à Baillon, les enfants, les parents, les enseignants et la municipalité attendaient impatiemment une bonne nouvelle, nouvelle que Madame FASS HAMOUCHE (inspectrice de la circonscription de Beaumont) nous fit connaître dans la matinée, lors de sa visite dans l'école.

L'école du Bois Bonnet était dotée d'une classe supplémentaire. En prévision de son ouverture, celle-ci avait été préparée pendant les grandes vacances, permettant ainsi le bon déroulement de la Rentrée.

Maintenant, nous travaillons à l'agrandissement de l'école.

L'école du BOIS BONNET accueille aujourd'hui 117 Elèves et sa structure est la suivante :

Petite Section Maternelle, Madame Elisabeth GEMA (31 enfants) ;
Moyenne et Grande Section Maternelle, Madame Hélène BLOUT (28 enfants) ;
C.P-CE1, Madame Corinne ELY (22 élèves) ;
CE2, Madame Patricia LECOANET directrice de l'école (17 élèves) ;
CM1-CM2, Madame Dominique GIOVANGRANDI (19 élèves).

L'école BLANCHE de CASTILLE, Asnières centre, et ses 8 classes, accueille 199 élèves.

En Maternelle, les enseignantes sont :

Madame Marie VERONNEAU : PSM (28 enfants),
Madame Josiane SOWKA : PSM-MSM (28 enfants),
Madame Nadine SAUVAUX : MSM-GSM. (28 enfants).

En Primaire, les enseignants des classes suivantes sont :

Madame Christine FEUERSTEIN : CP (20 élèves) ;
Madame Annabel LEPINETTE : CE1 (21 élèves) ;
Madame Martine BLANCHARD : CE2 (22 élèves) ;
Monsieur Bruno SATRIN, directeur de l'école : CM1 (29 élèves) ;
Monsieur Jean-Paul LAGEDAMON : CM2 (24 élèves).
Madame Laurence JOSSOMME assure les décharges des classes CE2 et CM1.

Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune à Mesdames Annabel LEPINETTE, Hélène BLOUT, Laurence JOSSOMME et à Monsieur Jean-Paul LAGEDAMON, nouvellement nommés dans nos écoles, ainsi qu'aux nouveaux élèves.

Bonne Année Scolaire à toutes et à tous

Remerciements

A l'occasion de la rentrée 2000-2001, j'aimerais remercier vivement le **personnel technique** de la Mairie, pour le travail accompli pendant les grandes vacances dans les écoles.

Comme à leur habitude, ils ont été efficaces, disponibles, ingénieux, toujours de bonne humeur et je tiens à les en féliciter.

Encore merci !

Nouveau

Objectif atteint : un petit commerce à Baillon ",

Le 15 Octobre ouvrira à Baillon un magasin proposant des pizzas à emporter, et des produits de dépannage (petite épicerie, dépôt de pain,...). Nous souhaitons à la famille CORUBLE de réussir dans cette entreprise. Il en dépend aussi de vous. Merci d'avance.

JL

L'informatique dans les Ecoles

Cela fait maintenant 3 ans que nous équipons nos deux écoles de matériel informatique.

Aujourd'hui les écoles du Bois Bonnet et Blanche de Castille possèdent respectivement 6 ordinateurs, 1 modem, 3 imprimantes et 1 scanner pour l'école Blanche de Castille, et 3 ordinateurs, 1 imprimante, 1 modem et 1 scanner pour l'école du Bois Bonnet.

Suite à une convention avec le Crédit Agricole, celui-ci nous a fourni les 4 derniers ordinateurs pour les écoles, ainsi que l'accès Internet pour l'ensemble de ces postes.

FD

Soirées contes

L'hiver approche, les nuits tombent vite ; une seule envie vous anime le soir : s'installer au coin du feu...

Si vous êtes dans cet état d'esprit, rejoignez-nous autour d'une flambée sympathique les samedis 11 Novembre et 16 décembre 2000, à 20 heures 30 en Mairie, afin de vivre des moments magiques en compagnie de Jean-Claude HUVIER, conteur.

A l'occasion de l'ouverture de l'exposition en Mairie le samedi 11 novembre

" 1900, RETROSPECTIVE ",

nous vous proposons une soirée contes avec pour thème : " LE PROGRES ".

Le samedi 16 décembre, nous préparerons les festivités de fin d'année avec "les CONTES DE NOËL ".

Rendez-vous à 20 heures 30 en Mairie

L'entrée est gratuite et le chapeau de l'amitié, selon la tradition des conteurs, circulera parmi vous juste avant le pot du même nom.

FD

suite Edito

Il expose les faits dans l'ordre chronologique :

- un incendie a détruit le 1er Août 2000 un entrepôt de 4 000 m² dans la Zone Industrielle de Marly la Ville.
 - il est alors apparu une pollution dans le bassin d'orage de Marly la Ville ayant recueilli l'eau d'extinction des feux mêlée aux produits industriels stockés dans l'entrepôt.
 - en raison de cette présence de produits chimiques dans ce bassin, le Préfet a réquisitionné le 4 Août 2000 la Lyonnaise des Eaux, en sa qualité de gestionnaire de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise, appartenant au SICTEUB, afin de stocker cette eau dans 2 bassins de rétention, et ce en accord avec l'expert désigné ce même jour par le Tribunal de Grande Instance de Pontoise.
 - le 23 Août 2000, la Lyonnaise des Eaux, constatant un abaissement des eaux du bassin de stockage des eaux polluées, du fait d'une corrosion des joints des clapets situés sur les parois latérales, en a averti le Préfet, et a également averti le Président du SIECCAO de la présence de ces eaux polluées et des fuites constatées, évaluées à environ 200 m³ de produits chimiques dilués.
 - le Préfet a donc fait évacuer le 25 Août 2000 les produits stockés, pour les transporter vers un centre de traitement agréé d'un autre Département.
 - de nombreuses analyses ont aussitôt été effectuées sur ordre de la D.D.A.S.S. afin de contrôler la qualité de l'eau distribuée par le SIECCAO, analyses à la charge du SIECCAO, et dont le coût est estimé à 699 000 F HT.
 - le bureau syndical du SIECCAO (le 4 Septembre 2000) et le SICTEUB (le 5 Septembre 2000) se sont alors réunis pour informer les délégués communaux auprès de ces syndicats de l'existence du problème. Ce n'est qu'à l'occasion de ces réunions que la Commune d'Asnières-sur-Oise a découvert cette situation.
 - les résultats des analyses communiqués au SIECCAO laissent apparaître des traces de chlorobenzène et BTEX (benzène, toluène, ethylbenzène, O-xylène, m+p xylène), traces ayant ensuite disparues dans les analyses suivantes, à l'exception du chlorobenzène, présent dans le bassin de la station, mais n'étant pas réapparu lors des analyses; ce produit étant fortement volatil.
 - le forage n° 2, le plus proche de la station d'Asnières, a entretemps été arrêté, et le SIECCAO a décidé de procéder au pompage du forage n° 11 pour rejeter dans l'Oise l'eau en étant extraite.
 - le SIECCAO a déposé une plainte le 29 Août 2000, entendant récupérer les sommes engagées dans cette affaire, étant victime d'une pollution accidentelle.
 - le SICTEUB a également déposé plainte le 29 Août 2000.
 - à la demande pressante du Maire d'Asnières-sur-Oise, le Préfet lui a adressé le 8 Septembre 2000 un courrier pour l'informer officiellement de la situation et des mesures prises, courrier qui a été distribué à l'ensemble des asniérois. Un large débat s'ouvre. Chaque membre du Conseil Municipal prend la parole pour s'exprimer sur le sujet.
- La quasi totalité des membres s'insurgent contre l'intervention polluante sur leur territoire ainsi que de la méthode méprisante infligée à Asnières. Le Maire fait part de

son étonnement face à la passivité de Madame Marie-Hélène HARANG, habituelle défenseur contre les risques de pollution de l'eau

Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour (dont un pouvoir) et 1 contre (Marie-Hélène Harang)

AUTORISE le Maire à ester en justice et à confier dans cette affaire la défense des intérêts de la Commune à un cabinet d'Avocats

A l'unanimité, APPROUVE l'envoi de la lettre préfectorale du 8/09/2000 aux élus des Communes faisant partie du SICTEUB et du SIECCAO

Par 12 voix pour (dont un pouvoir)

1 abstention (Ginette Bianchi) - 1 contre (Marie-Hélène Harang)

ACCEPTTE que la Commune d'Asnières-sur-Oise intervienne en qualité de victime aux côtés des Syndicats ou seule contre les Responsables du risque de pollution du sol et du sous-sol d'Asnières-sur-Oise (l'Etat, l'Entreprise-pollueur, le SICTEUB, la Commune de Marly-la-Ville).

SEANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2000

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Septembre 2000.

Juliette Lefort, Secrétaire de séance, lit le procès-verbal de la séance extraordinaire du

15 Septembre 2000. Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce procès-verbal.

Hervé Windels fait observer qu'il était Pour une action de la Commune seule, mais opposé à une action de la Commune associée aux Syndicats.

Marie-Hélène Harang précise qu'elle était Pour avertir les Syndicats de la position de la Commune, et Contre engager une action contre l'Etat.

Marie-Hélène Harang demande que soit enlevée du procès-verbal la phrase " Le Maire fait part de son étonnement face à la passivité de Madame Marie-Hélène HARANG, habituelle défenseur contre les risques de pollution de l'eau. ", estimant qu'il n'y a pas lieu de reprendre uniquement cette partie du débat sans en reprendre la totalité, et qu'il s'agit alors d'un procès d'intention, ce que Monsieur le Maire réfute formellement, rappelant qu'il a effectivement fait cette observation en séance.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 Septembre 2000 est approuvé, sous réserve des modifications ci-énoncées,

par 13 voix Pour, 1 Abstention (D. Renault) et 1 voix Contre (M.H.Harang).

JL

Nuisances sonores suite ...

Non à l'amplification des nuisances sonores aériennes. Les Elus veulent et doivent être consultés pour des opérations qui se déroulent sur leur Commune.

Le Conseil Municipal réuni en séance le 22 septembre 2000 a pris une motion contre les nuisances aériennes de Roissy ainsi que celles subies à Baillon les 2 et 3 septembre 2000, par le survol de 3 hélicoptères qui ont effectué 900 baptêmes de l'air.

MOTION

A la suite des incessants survols de Baillon par des hélicoptères effectuant des baptêmes aériens les 2 et 3 Septembre 2000, ayant gravement perturbé la tranquillité des habitants du hameau de Baillon,

Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Oise

- VU les continues nuisances sonores dues au trafic aérien relatif à l'aéroport de Roissy

- VU l'arrêté municipal du 9 Octobre 1997 relatif à la lutte contre le bruit

- CONSIDERANT que la Commune d'Asnières n'a ni donné l'autorisation pour ces survols, ni même été avertie de ces baptêmes aériens au-dessus de la Commune

- CONSIDERANT les multiples plaintes et réclamations reçues des riverains de Baillon importunés par cette manifestation

- S'INSURGE une nouvelle fois de ne pas avoir au moins été informée au préalable de l'organisation de cette manifestation aérienne, ce qui aurait pu permettre d'en avertir la population

- REGRETTE que l'organisateur, la Préfecture et les Maires des Communes ayant donné leur accord pour cette manifestation n'en aient pas informé la Commune d'Asnières-sur-Oise

- DEMANDE que, dans l'hypothèse d'une nouvelle manifestation de ce type à proximité de la Commune, à être consulté ou au moins informé, et que le plan de vol lui soit communiqué.

Le Conseil Municipal

Rénovation de l'éclairage public

Le Conseil général nous informe.

En sa séance du 17 juillet 2000, la Commission Permanente, s'est prononcée favorablement sur le dossier d'aménagement de village présenté par notre commune et qui concerne, l'amélioration de l'éclairage public des rues de Noisy, de l'Orme, du Cat Rouge, de la Motte, des Auges, Frileuses, du Crocq, ruelles Courty, du Crocq et Boivin. Le montant de la subvention du département est de 58830 Frs sur un montant total HT de 253 319 Francs.

JL

Vallée de l'Ysieux

La procédure de classement de la vallée de l'Ysieux invalidée par un recours de l'opposition au projet.

L'enquête administrative relative au classement des vallées de l'Ysieux et de la Thève, s'étant déroulée du 28 Février au 21 Mars 1995, n'a pu aboutir au classement, à la suite d'un vice de procédure. Une nouvelle instruction a donc été engagée, sur la base d'un projet modifié pour tenir compte des observations émises lors de la première enquête, sans que la cohérence du projet initial soit remise en cause.

Une nouvelle enquête publique a donc été ouverte du 15 Septembre au 5 Octobre 2000. Le Conseil Municipal réuni en séance le 22 septembre 2000 a, à nouveau, approuvé le projet en intégrant le périmètre qui n'avait pu être pris en compte auparavant.

J'espère que ce dossier, initié au début des années 1990, aboutira prochainement pour pérenniser la qualité de vie et renforcer la protection de notre environnement.

CK

SICTOMIA

Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de l'Isle-Adam

Le Syndicat rappelle aux administrés, organismes médicaux et paramédicaux le danger que présentent les « déchets médicaux » de type seringues... sur la chaîne de tri. En effet, les déchets ménagers étant triés à la main, le Syndicat déplore la présence dangereuse des déchets médicaux parmi les déchets recyclables.

JL

Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations nous informe de l'existence d'un fonds pour la renaissance de la forêt française. Ce fonds a été créé suite à l'ampleur des dégâts occasionnés par la tempête de décembre dernier par l'Office National des Forêts, la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, la Fédération nationale des communes forestières et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce fonds, placé sous l'égide de la Fondation de France, sera abondé par les dons des particuliers et des entreprises. Son but, aider à la renaissance et à la gestion durable des forêts, en apportant son concours à des projets favorisant la reconstitution de patrimoine boisé, les fonctions environnementales, sociales et culturelles de la forêt, son rôle économique, et le développement local.

JL

COMMENTAIRES

L'analyse de la section de fonctionnement des comptes administratifs fait ressortir une croissance annuelle moyenn arithmétique de 3,97% pour les recettes, 2,36% pour les

dépenses et 28,03% du résultat d'exploitation. La progression globale des dépenses d'exploitation est inférieure aux recettes de 8,06 points Cet écart constitue et traduit la progression de la marge brute d'autofinancement qui permet de financer les opérations d'investissement.

ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE 1995 À 1999

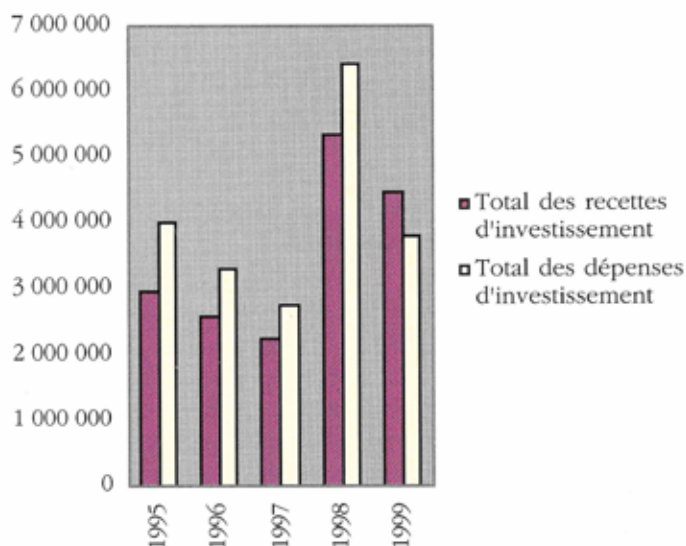
(chiffres exprimés en francs)

	1995	1996	1997	1998	1999	Variation globale 1999/1995	Variation moyenne annuelle
Section de fonctionnement							
Recettes	10 388 180	11 344 431	11 201 175	12 010 352	12 451 585	19,86%	3,97%
Dépenses	9 735 964	9 693 917	9 991 522	10 513 987	10 885 279	11,80%	2,36%
Résultat d'Exploitation	652 216	1 650 514	1 209 653	1 496 364	1 566 307	140,15%	28,03%

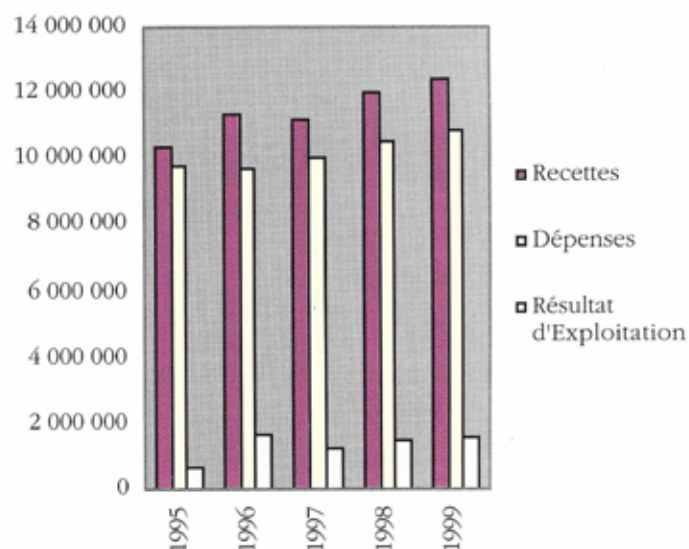
(chiffres exprimés en francs)

	1995	1996	1997	1998	1999	Variation globale 1999/1995	Variation moyenne annuelle
Section investissements							
(Dépenses réalisées hors restes à réaliser où à recevoir & hors reports de fonctionnement)							
Total des recettes d'investissement	2 973 219	2 594 229	2 245 450	5 315 148	4 469 766	50,33%	10,07%
Total des dépenses d'investissement	3 983 261	3 311 078	2 744 789	6 396 051	3 781 854	-5,06%	-1,01%

Analyse graphique de la section investissements



Analyse graphique de la section fonctionnement

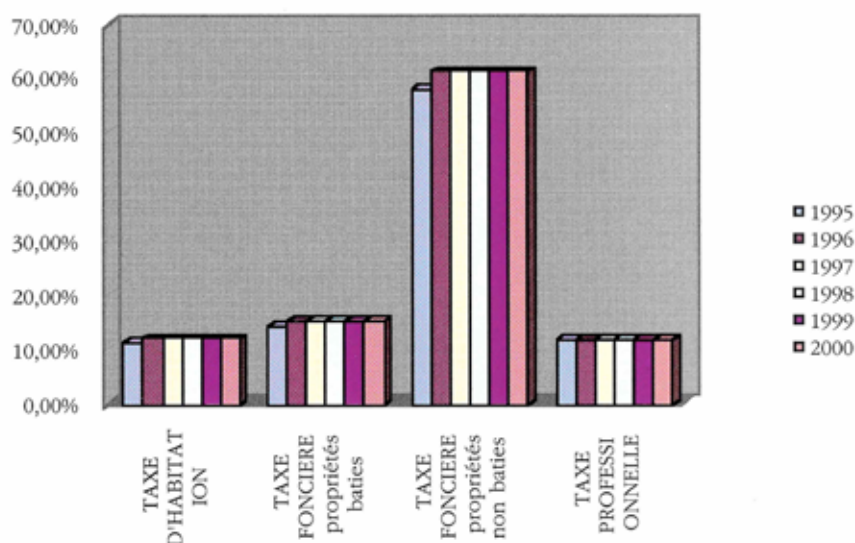


EVOLUTION DES TAUX DE TAXES SUR NOTRE COMMUNE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
TAXE D'HABITATION	11,45%	12,13%	12,13%	12,13%	12,13%	12,13%
TAXE FONCIERE propriétés baties	14,47%	15,33%	15,33%	15,33%	15,33%	15,33%
TAXE FONCIERE propriétés non baties	57,96%	61,40%	61,40%	61,40%	61,40%	61,40%
TAXE PROFESSIONNELLE	11,79%	11,79%	11,79%	11,79%	11,79%	11,79%

COMMENTAIRES

La commission des finances rappelle que le conseil municipal a été contraint d'augmenter les taux en 1996 en raison d'un déficit constaté à son arrivée.



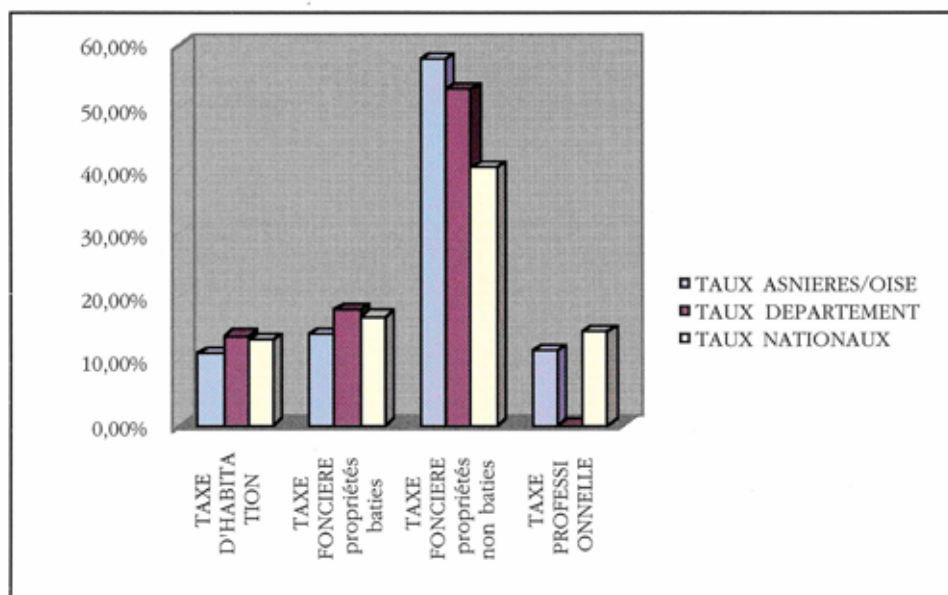
COMPARAISON DES TAUX DE NOTRE COMMUNE POUR L'ANNEE 2000

	TAUX ASNIERES/OISE	TAUX DEPARTEMENT	TAUX NATIONAUX
TAXE D'HABITATION	11,45%	14,26%	13,54%
TAXE FONCIERE propriétés baties	14,47%	18,33%	17,25%
TAXE FONCIERE propriétés non baties	57,96%	53,17%	40,73%
TAXE PROFESSIONNELLE	11,79%	NC	14,86%

COMMENTAIRES

Depuis le budget 1996, les taux des taxes de notre commune n'ont pas augmentés. Le taux de la taxe professionnelle est stable depuis 1989. La lecture de ce tableau fait clairement apparaître l'infériorité des trois taux principaux par rapport aux taux moyens départementaux et nationaux. Seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés non baties est supérieur, cependant, cet impôt ne génère que 151 658 francs en 2000.

HW



Asnières sur Oise - Baillon

Un village en ligne

LA CYBER-MAIRIE DU 9 SEPTEMBRE.

Des internautes de 7 à 77 ans !

L'inauguration officielle du site Internet de notre commune (www.ville-asnieres-sur-oise.fr) a séduit les enfants des écoles. Conviés le matin avec leurs professeurs, ils ne se sont pas privés d'envoyer à leur maire quelques requêtes urgentes par e-mail, comme le retour du marchand de glace à Baillon. L'après-midi, c'était au tour des adultes de se pencher sur les écrans de la Cyber-Mairie afin d'y découvrir les 96 pages interactives du site. De nombreux seniors se sont d'ailleurs déplacés, heureux de pouvoir se familiariser avec ce nouvel outil.



C'est Euromovie, entreprise multimédia constructeur du site, qui avait assuré la mise en place informatique de l'événement, en étroite collaboration avec la commission information de la mairie.

G.Glogowski

Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.

Participations

Responsable édition: - Eric Therry -

Articles: - Ginette Bianchi - Françoise Deneufbourg - G.Glogowski - Claude Krieguer - François Lapiere - André Larrue - Juliette Lefort - M.Guérin - Hervé Pelin - Hervé Windels -

Ont également collaboré: - Tous les membres de la commission information -

Photos: - Gérard Chapelle - Mairie d'Asnières sur Oise - Hervé Windels -

Correction: - Commission information -

Diffusion: - Gérard Chapelle -

Mise en Page, flashage et impression: - C&C -

Prochaine édition Janvier 2001